Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 36 Cote : 11NUM/1R1275_02

Nom : Drumillon

Prénoms : Jean Marie Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 127

Classe de mobilisation : 1894

ÉTAT CIVIL.

Né le 27 Avril 1874, à St. Georges d'Espéranche canton d' Heyrieux, département de l'Isère, résidant à St Georges d'Espéranche canton d' Heyrieux, département de l'Isère, profession de Cultivateur

fils de feu Jean Baptiste et de Crouchet Suzanne domiciliés à St Georges d'Esp. canton d' Heyrieux, département de l'Isère

N° 24 de tirage dans le canton d' Heyrieux

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils châtains, yeux gris, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage pâle

Taille : 1 m. 77 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 2. militaire (2). ____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Services auxiliaires, Varices,

Compris dans la 6 e partie de la liste du recrutement cantonal (____ e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er novembre 1898

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Numéro au répertoire du corps.

Dans l'armée active. Service auxiliaire

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 20

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 109e Régt de Ligne 11028 bis
1er Régt d'artillerie à pied 2101
3e artie à pied 7477
14e Régt d'artillerie lourde 8843

R 87

AFFECTATIONS
d'après guerre
152 artillerie lourde Vaujours

LOCALITÉS S
PAR SUITE DE CHANGEM

Dates. C

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 10

A accompli une 1re période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

A accompli une 2e période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

Passé dans l'armée territoriale le 1er Octobre 1908.

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale (Service de la Réquisition) du 5 Août 1914. 6 Août 1914. A rejoint dans ses foyers le 7 Août 1914 —

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Dans le service armé par suite de la loi sur la Réforme de Vienne le 5 décembre 1914. En vu du Décret du 9 octobre 1914. — Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale (Décret spécial du 1er Août 1914.) Affecté au corps le 19 X.bre 1914 Médecin Aide Major au 6e Rég. d'Artillerie à pied à Lyon (Rhône) le 1er Janvier 1915 avec ordre de rejoindre le 18 mars 1916 Dépôt pour changement d'arme (Artillerie lourde) par la Loi de Réforme du 7 Août 1913 Du 1er Février 1916 au 2e Rég. de Marche du 4e Régiment d'Artillerie à pied Passé du 7e Régt d'artillerie lourde le 1er Août 1916 Du 5H d'art. le 27 mars 1916 — Passé le 6 mai 1916 au 3e Rég. d'artillerie à pied — Passé du 7e Régt d'artillerie lourde le 1er Août 1916 au 14e Régt d'artillerie lourde le 1er Août 1916

Rentré le 28 janvier 1919, en congé illimité de démobilisation 2e échelon - N° 2848

Se retire à St. Georges d'Esperanche (Isère) 27 janvier 1919

Époque à laquelle l'homme doit passer dans la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	Date de la libération du service militaire.
1er Novembre	1er Novembre	1er Novembre	1er Novembre	1er Novembre
	1908	1908	1915	1922
		1er OCTOBRE	1er OCTOBRE	1er OCTOBRE

(1) L... (2) L... (3) R... ction du 4 décembre 1838.

... comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

Pour ceux compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.

Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.

Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. — 1994-147-94. 4

14/2

Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 37 Cote : 11NUM/1R1275_02

Nom : Drumillon

Prénoms : Jean Marie Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 127

Classe de mobilisation : 1894

ÉTAT CIVIL.

Né le 27 Avril 1874, à St Georges d'Espérance canton d'Heyrieu, département de l'Isère, résidant à St Georges d'Espérance canton d'Heyrieu, département de l'Isère, profession de Cultivateur fils de feu Jean Baptiste et de Truchet Suzanne domiciliés à St Georges d'Esp.ce canton d'Heyrieu, département de l'Isère

N° 24 de tirage dans le canton d'Heyrieu

SIGNALEMENT.

Cheveux 8, sourcils châtains
yeux gris, front ordinaire
nez moyen, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 77 cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 2. militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Services auxiliaires, Varices,

Compris dans la 6e partie de la liste du recrutement cantonal (___e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er novembre 1898

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. Services auxiliaires

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. d°

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. d°

Numéro au répertoire du corps.

1894-127

R 87

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 10

A accompli une 1re période d'exercices dans l ___ du ___ au ___

A accompli une 2e période d'exercices dans l ___ du ___ au ___

Passé dans l'armée territoriale le 1er Octobre 1908.

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale (Service de la Réquisition) du 5 Août au 6 Août 1914. Renvoyé dans ses foyers le 7 Août 1914

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Classé dans le service armé par d.on de la Com.on spéciale de Réforme de Vienne le 8 décembre 1914. Ex du du 1894-127.

10 707 41 16-6-9

du ___ au ___

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ___

Libéré du service militaire le 1er Octobre 1922

Campagnes de l'Allemagne { du 5 au 6 Août 1914 du 19 Xbre 1914 au 27 Janvier 1919

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1er Novembre 1898	1er Novembre 1908 1er OCTOBRE	1er Novembre 1915 1er OCTOBRE	1er Novembre 1922 1er OCTOBRE

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. — 1994-147-94. 4

14/2

Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné 02/01/2015